Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9570579
Centre d'intérêt: 120

Regroupement des collèges du Montréal métropolitain.

Mémoire du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain présenté à la Commission de l'éducation relativement à la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois / Regroupement des collèges du Montréal métropolitain. -- Montréal : Le Regroupement, 1992.
26 f. ; 28 cm + résumé (3 f.).

Titre de la couv.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Accès à l'éducation * Relations collège-entreprise * Développement économique * Rôle du collège * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement) * Education des adultes

Identificateur(s) de nom: Montréal

La première partie du mémoire du Regroupement met en évidence le problème d'accessibilité aux études collégiales dans la région métropolitaine pour les adultes qui désirent poursuivre des études à titre individuel, indépendamment des programmes collectifs de formation. La deuxième partie traite du partenariat cégeps-entreprises dans la région métropolitaine, mouvement qui commande des ajustements dans les collèges. La troisième partie souhaite une participation accrue des collèges au développement socio-économique de la région métropolitaine. Rappel des recommandations à la fin du document.

REGROUPEMENT DES COLLÈGES
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

95-70579-B Recu le OCT - 9 1992

43R

0-4R
2e copie

REÇU LE
1 - août 1994

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H8N 2J4

RÉSUMÉ

du mémoire du

**REGROUPEMENT DES COLLÈGES
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

présenté à

LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

**relativement à la consultation générale
sur l'enseignement collégial québécois**

Septembre 1992

5701, boul. Christophe-Colomb
Montréal (Québec)
H2S 2E9
(514) 271-5508
Télécopieur: (514) 271-4320

SOMMAIRE EXÉCUTIF - MÉMOIRE DU RCMM

La formation et l'adaptation des ressources humaines sont devenues la pierre d'assise du développement économique. Parce que l'économie se trouve en pleine transition: déclin des secteurs industriels traditionnels, hausse du secteur tertiaire moteur, mondialisation des marchés et mutations technologiques qui bouleversent les modes de gestion et de production, concurrence avec des pays où la main-d'oeuvre est bon marché, et donc exigences accrues en matière de productivité. Désormais, la formation apparaît comme une fonction intégrante du développement organisationnel des entreprises.

Ces nouvelles réalités sont là pour demeurer. Et elles exerceront de plus en plus de pressions sur le réseau collégial, dans la mesure où le volume d'activités de formation dans les entreprises ira en s'accroissant.

Un réseau où les adultes sont nombreux

Les années 70 et 80 ont vu arriver des clientèles diversifiées aux portes des collèges; des adultes effectuant un retour aux études, à temps partiel ou complet, des chômeurs, des bénéficiaires de l'aide sociale, des femmes, des jeunes décrocheurs, etc. Et depuis quelques années, ce sont les entreprises qui pénètrent les collèges, intéressées par la formation sur mesure. En fait, on compte aujourd'hui plus d'adultes que de jeunes dans le réseau collégial.

Ce mouvement a forcé les collèges à organiser l'offre de formation en conséquence (formats, contenu de formation, pédagogie, horaires, outils adaptés, etc.) Les effets sont ressentis par toute l'organisation scolaire. De plus, en ayant pour partenaires les entreprises, les collèges font face à des exigences qui ressortissent davantage aux pratiques en vigueur dans le secteur privé (approche-client, attitudes, rapidité d'exécution).

Mais ce mouvement des adultes au collégial se heurte à certaines difficultés, tant pour les personnes effectuant une démarche individuelle de formation, que pour les entreprises qui veulent développer ou poursuivre des activités de formation sur mesure dans les collèges. Ces difficultés demeurent souvent spécifiques à la région métropolitaine.

L'accessibilité des adultes au collégial

Le RCMM a dénoncé plus d'une fois la situation qui prévaut en matière de financement des cours pour les adultes: enveloppe fermée au MESS, réduction de la part allouée par le MMSRFP au temps partiel et celle du fédéral pour les cours temps plein, et plus récemment, imposition d'un dollar de l'heure supplémentaire par le MMSRFP. Cette situation remet en cause l'accessibilité des adultes à une formation certifiée, plus particulièrement dans la région métropolitaine où la demande est plus élevée. Le RCMM et les collèges estiment qu'il appartient au MESS d'assurer l'accessibilité des adultes au réseau collégial, par un mode de financement adéquat.

D'autres ajustements méritent d'être apportés au regard de l'éducation des adultes. D'une part, une plus grande souplesse dans la structure des programmes, permettant d'établir des sanctions progressives et de donner aux établissements la marge de manoeuvre voulue pour proposer, à la clientèle adulte, des programmes adaptés de formation. D'autre part, il importe de disposer d'instruments adéquats en reconnaissance des acquis, pour faciliter les démarches de formation des adultes.

Le partenariat cégeps-entreprises

En matière de services aux entreprises, les collèges font face à des difficultés d'espace; les règles de financement ne tiennent pas compte de la réalité de la formation sur mesure. Cette difficulté est plus spécifique à la région de Montréal, où la demande est plus forte qu'ailleurs, et où les coûts en locaux supplémentaires sont généralement plus élevés. On ne saurait accepter que la formation de la main-d'oeuvre soit restreinte par une telle situation.

La formation sur mesure constitue pourtant un atout, non seulement pour l'entreprise et le travailleur, mais aussi pour les collèges: actualisation des programmes, outil de ressourcement pour les professeurs, accès à des équipements de pointe dans les entreprises, etc. Les collèges doivent poursuivre ce type d'activités avec les entreprises, tant pour assurer une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins de formation que pour assurer l'adaptation permanente de la main-d'oeuvre.

Enfin, plus la fonction formation prend de l'importance dans les entreprises, et plus les collèges seront appelés à y jouer des rôles diversifiés; formation bien sûr, mais aussi plans de développement des ressources humaines, recherche appliquée, repérage et diffusion technologiques, etc. À l'instar des universités, les collèges remplissent une mission de service à la communauté socio-économique. Il faudrait donc l'inscrire à même le cadre législatif des collèges.

Un rôle plus actif en développement régional

Le RCMM et les collèges, malgré quelques actions de positionnement sur la scène régionale, éprouvent des difficultés à jouer un rôle de partenaires du développement économique. D'une part, le contexte urbain présente une dynamique complexe, où les intervenants sont multiples. D'autre part, le caractère particulier de Montréal demeure peu reconnu au sein des autorités gouvernementales (secteurs industriels de pointe, présence de sièges sociaux internationaux, etc.). Des besoins spécifiques s'y trouvent, auxquels les collèges doivent être en mesure de répondre.

Cette question renvoie, de fait, à la nécessité d'une meilleure coordination au sein des réseaux préoccupés du développement des ressources humaines et du développement économique, en vue d'une reconnaissance formelle du rôle des collèges auprès de la communauté d'affaires.

Conclusion

Les adultes qui utilisent le réseau collégial pour acquérir une formation technique certifiée, du perfectionnement ou du recyclage, forment la main-d'oeuvre actuelle et celle de demain. Et on sait que les dix prochaines années seront cruciales pour les entreprises québécoises. Le système public d'éducation a la responsabilité d'assurer la formation et l'adaptation des ressources humaines; cette nécessité doit figurer au coeur de toute réforme de l'enseignement collégial.